

L'an deux mil onze le 23 mars 2011 à 18H30

Le Conseil municipal d'Inzinzac-Lochrist, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur BAGEOT Jean-Pierre, Maire,**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2011

PRESENTS : M BAGEOT MME JEGAT-COTTIN – HAURANT – JUSTOME – GUIHARD – CHAULOUX – ROUILLE – LE LIBOUX – NICOLAS – HERVO – MM LE BOUEDEC – LE BOURLOUT – LE SCOURZIC – HELLEGOUARCH – LE TREDIEC – NOGUES – LEAUTE – NICOL – LABESSE

AVAIENT DONNE UN POUVOIR : MME SANCHEZ – LE STUNFF – MM PERAN – RABIN

EXCUSE : MME FRICONNEAU – LE COROLLER – BARGUIL – RIO MM NATUS – LOUIS

1 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Carole GUIHARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2011

§§§§§§

Monsieur LABESSE s'interroge sur la pertinence de s'être prononcé sur le transfert de compétence eau sans attendre la fin du cycle de trois réunions prévues par CAPL'Orient.

Monsieur le Maire lui répond que dès la première réunion nous avons eu l'assurance que le transfert n'aurait pas d'impact négatif sur notre budget et notre personnel et que les deux autres réunions avaient pour objet la résolution des cas problématiques.

§§§§§§

Le compte rendu de la séance du 3 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

3 – Marché à bons de commande de réparation et entretien de voirie. Programme 2011/2012/2013/2014

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une procédure adaptée a été lancée pour le marché à bons de commande de réparation et entretien de voirie, pour les programmes des années 2011 à 2014. Le marché comprend un lot unique. Le montant minimal de dépense annuel est fixé à 30 000 € HT et le montant maximal à 100 000 € HT.

Après analyse, la commission achats du 14 mars 2011 a émis un avis en faveur de l'entreprise EUROVIA BRETAGNE.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir attribuer et l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission achats du 14 mars 2011

ENTENDU le rapport du Maire

DECIDE

Article 1

d'attribuer le marché à la société EUROVIA BRETAGNE

Article 2

d'autoriser le Maire à signer le marché relatif au marché à bons de commande de réparation et entretien de voirie, pour les programmes des années 2011 à 2014 avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE

Article 3

Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité et au comptable communal

~~~~~

*Monsieur NICOL s'étonne qu'il n'y ait qu'une seule offre alors qu'il y a eu plusieurs retraits*

*Monsieur le Maire lui répond que c'est sans doute dû au faible montant du marché et que nous avons déjà fait un sans suite pour concurrence trop faible et relancé cette consultation. La concurrence devrait mieux fonctionner pour les programmes annuels*

~~~~~

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Dotation des territoires ruraux (DETR) - Programme 2011 - Délibération arrêtant les modalités de financement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 3 mars 2011 il a approuvé les projets suivants et l'a autorisé à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR :

Priorité 1 : Travaux d'aménagement de voirie du centre de Penquesten (192 100 € HT)

Priorité 2 : Travaux d'aménagement de voirie de la rue Léon Blum (168 696,15 € HT)

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante d'en arrêter les modalités de financement

Sur proposition du bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, arrête le financement des projets susmentionnés comme suit :

- Modalités de financement des travaux d'aménagement de voirie du centre de Penquesten

	Demandée/obtenue	Dépense ou plafond	taux	Montant HT
Conseil Général	Demandée	111 450 euros HT	20%	22 290 euros HT
Subvention DETR	Demandée	160 000 euros HT	27%	43 200 euros HT
Autofinancement	(avec possible emprunt)			126 610 euros HT
TOTAL				192 100 euros HT

- Modalités de financement des travaux d'aménagement de voirie de la rue Léon BLUM

	Demandée/obtenue	Dépense ou plafond	taux	Montant HT
Conseil Général	Demandée	168 700 euros HT	20%	33 740 euros HT
Subvention DETR	Demandée	160 000 euros HT	27%	43 200 euros HT
Autofinancement	(avec possible emprunt)			91 756,15 euros HT
TOTAL				168 696,15 euros HT

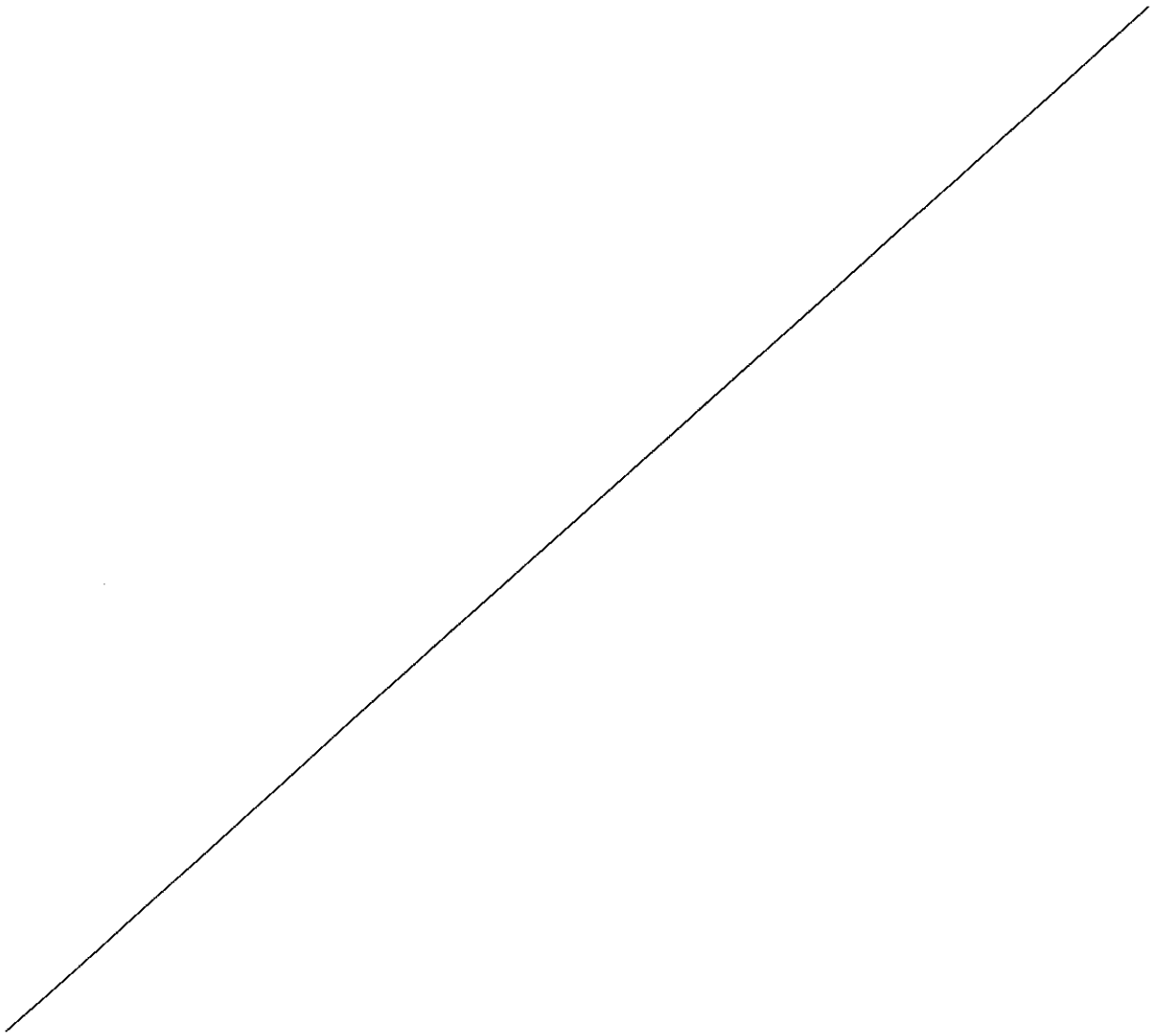
Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Opération "Poste de LOCHRIST" - Régularisation foncière

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que lors de la réalisation des études préalables à l'opération susmentionnée il est apparu qu'une petite partie d'un immeuble privé (clôture) était édifiée sur le domaine privé communal. La présente délibération a pour objet de procéder à une régularisation foncière.

Vu l'avis de France Domaine

- Sur proposition du bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- De céder la parcelle cadastrée dans la section AI sous le numéro 337 (10 centiares) à Madame Françoise MALFILATRE Epouse FROT domiciliée rue Emile Zola à Inzinzac-Lochrist (56650) ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer
- Que cette transaction sera effectuée à l'euro symbolique et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire, à signer l'acte correspondant qui sera établi dans l'étude de Maître Bertrand NOGUES, notaire à Lorient.



Délibération adoptée à l'unanimité

*

*

*

Le Maire,

Jean-Pierre BAGEOT